

# EUROFER

## Peinture laquée à base de résines alkydes



### DEFINITION / DESTINATION

Peinture laque formulée à base de résines de hautes qualités pour la protection et la finition des métaux ferreux.

Recommandé pour la protection des métaux ferreux. Grâce aux pigments anticorrosifs, l'EUROFER apporte, en plus de la décoration, une protection anticorrosive de haut rendement.

#### PROPRIETES :

- Ê Grande dureté et élasticité
- Ê Pouvoir anticorrosif élevé
- Ê Très bonne stabilité aux UV
- Ê Excellente brossabilité,
- Ê Aspect du film tendu et de grande brillance.

INTERIEUR / EXTERIEUR

### CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) valeur limite CE de ce produit (catégorie cat. A/i) : 500 g/L (2010).

CE PRODUIT CONTIENT AU MAXIMUM 450 G/L.

FAMILLE	AFNOR T 36-005 Famille 1 Classe 4a
COMPOSANTS LIANT	Résines alkydes
DENSITE à 20°	0.99 à 1.31 g/ml ± 0.03 selon couleur
VISCOSITE à 20°C	170 - 200 (Coupe Ford N°4)
EXTRAIT SEC EN POIDS	52 - 60% ± 2 % selon couleur
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	40 - 50% ± 2 % selon couleur
DILUTION	Dilution jusqu'à 10% de DY5 selon le support et le matériel d'application.
SECHAGE	En surface : 3 à 4 heures, Recouvrable : 24 heures
ASPECT	Brillant - 90 % à 60°C
RENDEMENT MOYEN	10 à 12 m <sup>2</sup> /L
COULEUR	Blanc + RAL 6005, 6002, 8017, 7000, 5010, 7035, 1015, Rouge Basque et machine à teinter
BASES	DEEP / TR
CONDITIONNEMENT	0.750 L / 3 L

### MISE EN OEUVRE

#### PREPARATION DES SUPPORTS

Elle devra être conforme au DTU en vigueur.

Bien homogénéiser le produit avant son application.

Ê Sur les surfaces neuves : il peut être utilisé comme couche primaire et finition, en appliquant deux couches de produit d'une épaisseur minimum de 30 mm/couche.

Ê Sur les surfaces anciennes et oxydées, il est recommandé de procéder à un brossage pour éliminer les oxydes avant de procéder à l'application de 2 couches d'EUROFER anticorrosif.

Si la surface oxydée ne présente pas de problèmes d'adhérence, on peut choisir d'appliquer une première couche d'OXYMAGIC, pour préparer la surface et appliquer 2 couches successives d'EUROFER anticorrosif.

#### CONDITIONS CLIMATIQUE

Conformément à la norme NF P 7 4 - 2 0 1 - 1.

En travaux d'extérieur, la température ne devra pas être inférieure à + 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % d'humidité relative.

En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +8°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 65 % d'humidité relative.

NOMBRE DE COUCHES Sur surface neuve : 2 couches  
Sur surface anciennes et oxydées : 3 couches

MATERIEL D'APPLICATION Brosse, Rouleau ou Equipement de projection

NETTOYAGE DY5 avant séchage.

PRECAUTIONS Produit Inflammable et Nocif pour les organismes aquatiques. A utiliser avec les équipements de protection adéquats (gants, combinaison, masque) et à stocker dans des locaux ventilés. Voir la Fiches de Données de Sécurité:



- R10 Inflammable
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.
- S2 Conserver hors portée des enfants.
- S23 Ne pas respirer les vapeurs.
- S24 Eviter le contact avec la peau.
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de donnée sécurité.
- S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- P99 Contient 2-Butanone-oxyma et 2-ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer des allergies.  
Cette peinture étant solvantée, nous préconisons un délai de 48 heures après séchage avant mise en service de la pièce.

CONSERVATION 12 mois dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement dans des conditions normales d'utilisation.  
En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jetez pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ni dans l'égout.

DECHET Tous les composants de ce produit doivent être rapportés à la déchetterie rattachée à votre commune. CED : 080112.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 1/6
--	-----------------------

Nom du produit : EUROFER BRILLANT, couleurs : Blanc (base P), Noir, Ral 1015, Ral 5010, Ral 7000, Ral 7035, Ral 8017, Rouge basque.  
 Dernière révision : 27/07/2010

FICHE SECURITE N° 11009101-0114585
---------------------------------------

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE				
Nom du produit	EUROFER BRILLANT, couleurs : Blanc (Base P), Noir, Ral 1015, Ral 5010, Ral 7000, Ral 7035, Ral 8017, Rouge Basque			
Usage	Revêtement base solvant pour intérieurs et extérieurs			
Fournisseur	INDUSTRIAS QUÍMICAS EUROCOLOR S.A.			
Adresse	Barrio de Aguirre n°5 - 48480 ARRIGORRIAGA (Espagne)			
Téléphone	00 34 94 671 03 99			
Numéro d'appel d'urgence	00 34 94 671 03 99			
Horaires	Du lundi au jeudi : 08.00 - 13.00, 14.30 - 17.30 Vendredi : 08.00 - 14.00			
Email	oficina@pinturaseurocolor.com			
2. IDENTIFICATION DES RISQUES*				
<b>Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets néfastes sur le milieu aquatique. L'exposition répétée peut provoquer la sécheresse ou la formation de lésions sur la peau. L'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et des vertiges.</b>				
3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS				
Substances présentant un risque pour la santé selon la réglementation sur les substances dangereuses R.D. 363/95 et ses modifications.				
Nom	N° CAS/ N° CE	Intervalle de concentration - %	Symbole	Phrases R **
NAFTA (pétrole) - Fraction alphasique moyenne	64742-88-7/265-191-7	10-25	Xn	65
NAFTA (pétrole) - Fraction lourde hydrodésulfurée	64742-82-1/265-185-4	10-25	Xn, N	10-51/53-65-66-67
NAFTA (pétrole) - Fraction aromatique légère	64742-95-6/265-199-0	2,5 - 10	Xn, N	10-37-51/53-65-66-67
2-Butanone-oxyme	96-29-7/202-496-6	< 1	Xn	21-40-41-43
2-Ethylhexanoate de cobalte	136-52-7/205-250-6	< 1	Xi	38-43
N° de REGISTRE :				
4. PREMIERS SECOURS				
<b>Général</b> En cas de doute, ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais faire ingérer à une personne inconsciente.				

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
MODELE ASEFAPI  
NORME CE N°1907/2006 (REACH)



**CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS**

SDS-01/ES  
Page 2/6

Nom du produit : EUROFER BRILLANT, couleurs : Blanc (base P),  
Noir, Ral 1015, Ral 5010, Ral 7000, Ral 7035, Ral 8017, Rouge  
basque.

Dernière révision : 27/07/2010

FICHE SECURITE  
N° 11009101-  
0114585

#### **Inhalation**

Transporter l'accidenté à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien administrer par la bouche. Si il est inconscient, le placer en position adéquate et s'adresser à un médecin.

#### **Projection ou contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche pendant au moins 10 minutes en maintenant les paupières ouvertes. S'adresser à un ophtalmologiste.

#### **Contact avec la peau**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon, ou un nettoyant. Ne **JAMAIS** utiliser de solvants ou de diluants.

#### **Ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne **JAMAIS** faire vomir.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Mesures d'extinction :**

*Il est recommandé* d'utiliser une mousse résistante à l'alcool, CO<sup>2</sup>, poudre, eau pulvérisée.

*Ne pas utiliser* directement le tuyau d'arrosage.

#### **Recommandations :**

Le feu provoque une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être nocive pour la santé. Il peut être nécessaire d'employer un équipement respiratoire approprié.

Maintenir au froid les récipients exposés au feu à l'aide d'eau.

Ne pas écouler les produits de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

### **6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les paragraphes 7 et 8.

Contenir et recueillir la fuite avec des matériaux absorbants non combustibles (ex. : *terre, sable, vermiculite, terre de diatomée*). Placer les déchets récupérés dans des fûts en vue de leur élimination, selon les réglementations en vigueur (voir paragraphe 13).

Empêcher tout écoulement dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes, selon les procédures réglementaires en vigueur.

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **Manipulation\*\***

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent se répandre par le sol. Elles peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter la création de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives ; éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition au travail. La préparation doit seulement être utilisée dans des zones sans points d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 3/6
--	-----------------------

Nom du produit : EUROFER BRILLANT, couleurs : Blanc (base P), Noir, Ral 1015, Ral 5010, Ral 7000, Ral 7035, Ral 8017, Rouge basque.  
 Dernière révision : 27/07/2010

FICHE SECURITE N° 11009101- 0114585
---

La préparation peut se charger électrostatiquement : toujours utiliser les prises de terre pour transvaser le produit. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être conducteurs.  
 Maintenir le bidon bien fermé, loin des sources de chaleur, étincelles et feu. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.  
 Eviter que la préparation n'entre en contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeur et brouillards produits pendant la pulvérisation. Eviter l'inhalation de poussières provenant du ponçage. Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.  
 Ne jamais employer la pression pour vider les bidons, ils ne résistent pas à la pression.  
 Il est interdit de fumer, manger et boire dans la zone d'application.  
 Respecter la législation sur la sécurité et l'hygiène au travail.  
 Conserver le produit dans des récipients fabriqués avec des matériaux identiques à l'original.

Pi 001/ES : lorsque les opérateurs se trouvent dans une cabine de peinture, qu'ils soient entrain d'appliquer ou non, si la ventilation est insuffisante pour contrôler de manière continue la concentration de particules et la vapeur du dissolvant, ils devront porter un équipement respiratoire pendant toute la durée du processus, jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeur de dissolvant soit en-dessous des limites d'exposition.

**Stockage**

Stocker selon la législation locale. Observer les indications de l'étiquette. Stocker entre 5° et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, loin des sources de chaleur et de lumière solaire directe. Maintenir loin des points d'ignition. Maintenir loin d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Les emballages ouverts doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les écoulements.

**Usages spécifiques**

Se référer à la fiche technique.

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Mesures d'ordre technique**

Veiller à une ventilation adéquate, par une bonne aération locale et une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et vapeurs de solvants en dessous des valeurs limites d'exposition au travail, porter des appareils respiratoires appropriés.

**Limite d'exposition**

Limite d'exposition durant le travail

Composition	VLA-EC***		VLA-ED***	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
NAFTA (pétrole) Fraction lourde hydrodésulfurée	100	580	50	290
NAFTA (pétrole) Fraction aliphatique moyenne	-----	-----	-----	-----
NAFTA (pétrole) Fraction aromatique légère	-----	-----	-----	-----
2-Butanone-oxyme	-----	-----	-----	-----
2- Ethylhexanoate de cobalte	-----	-----	-----	-----

\*\*\* VLA-EC : Valeur limite d'exposition de courte durée.

VLA-ED : Valeur limite d'exposition quotidienne.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
MODELE ASEFAPI  
NORME CE N°1907/2006 (REACH)



**CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS**

SDS-01/ES  
Page 4/6

Nom du produit : EUROFER BRILLANT, couleurs : Blanc (base P),  
Noir, Ral 1015, Ral 5010, Ral 7000, Ral 7035, Ral 8017, Rouge  
basque.

Dernière révision : 27/07/2010

FICHE SECURITE  
N° 11009101-  
0114585

### PROTECTION PERSONNELLE

#### Protection respiratoire

Lorsque les employés sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des équipements respiratoires appropriés et agréés.

#### Protection des mains

En cas de contacts prolongés ou répétés, porter des gants de type alcool polyvinylique ou en gomme de nitrile.

Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les parties exposées de la peau, elles ne doivent toutefois **JAMAIS** être appliquées après contact avec le produit.

#### Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

#### Protection de la peau

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques, de fibre naturelle ou de fibres synthétiques résistantes aux hautes températures.

#### Contrôles de l'exposition à l'environnement

Eviter les émissions dans l'atmosphère pendant l'application, en maintenant le bidon ouvert le moins longtemps possible. Conserver les résidus dans des emballages fermés et éviter les écoulements.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	liquide visqueux	
Point éclair :	21 - 55°C	Méthode : Coupe Fermée
Viscosité à 20°C :	170'' - 200''	Méthode : Coupe Ford n°4
Poids spécifique à 20°C :	0,99 - 1,31 gr/ml ±0.03 (selon la couleur)	Méthode : UNE 48098
Densité des vapeurs	plus haute que celle de l'air	
Limite inférieure d'explosion :	0,8 %	
Solubilité de l'eau	partiellement miscible	

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir paragraphe 7).  
Exposé à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux, comme le monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde de nitrogène.  
Maintenir éloigné d'agents oxydants et des matières fortement alcalines ou acides, afin d'éviter des réactions exothermiques.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE\*\*

Pas de données disponibles testées sur le produit en tant que tel.  
L'exposition aux concentrations de vapeurs des dissolvants au dessus de la limite d'exposition au travail peut avoir des effets néfastes (par exemple, *irritation de la muqueuse et du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central*).  
Parmi les symptômes, on peut citer : douleurs à la tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et en cas extrêmes, perte de conscience.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 5/6
--	-----------------------

Nom du produit : EUROFER BRILLANT, couleurs : Blanc (base P), Noir, Ral 1015, Ral 5010, Ral 7000, Ral 7035, Ral 8017, Rouge basque.

Dernière révision : 27/07/2010

FICHE SECURITE  
 N° 11009101-  
 0114585

Les dissolvants peuvent causer certains des effets cités par absorption à travers la peau. Le contact répété ou prolongé avec la préparation peut provoquer l'élimination de la graisse de la peau, provoquant des dermatoses de contact non allergique, et l'absorption de la préparation par la peau. Les projections dans les yeux peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles.  
 Pi 025/ES : contient 2-Butanone-oxyme et 2- Ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

### 12 INFORMATION ECOLOGIQUE\*\*

Pas de données disponibles testées sur le produit.  
 Ne pas rejeter le produit dans les égouts ou cours d'eau.  
 Pi 027/ES : La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de calcul du Règlement sur les préparations dangereuses (R.D. 255/2003) et n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement, mais elle contient des substances dangereuses pour l'environnement (voir paragraphe 3).

### 13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.  
 Les résidus et emballages vides doivent être gérés pour leur gestion, élimination et traitement selon la réglementation en vigueur.

### 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

A transporter selon les normes ADR pour le transport par route, les normes RID pour le transport par voie ferrée, les normes IMDG pour le transport par voie maritime et les normes ICAO/IATA pour le transport aérien.

Moyen de transport	Détail	
Route et voie ferrée ADR-RID	Classe : 3 Code : F1 N°UN : 1263 Groupe d'emballage : III	Nom du doc. de transport : <i>Carte de transport</i> Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i> Identification de danger <i>30</i>
Mer IMDG	Classe : 3 N°UN : 1263 Contaminant marin : Non Fem : 3-05 GPA : 310-313 Groupe d'emballage : III	Connaissance d'embarquement Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i>
Avion ICAO/IATA	Classe : 3 N°UN : 1263 Groupe d'emballage : III	Connaissance d'embarquement Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i>

### 15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

En accord avec le Décret n° 255/2003 sur les préparations dangereuses, la préparation est classifiée de la manière suivante :  
 Symboles :  
 Contient : 2-Butanone-oxyma et 2 Ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 6/6
--	-----------------------

Nom du produit : EUROFER BRILLANT, couleurs : Blanc (base P), Noir, Ral 1015, Ral 5010, Ral 7000, Ral 7035, Ral 8017, Rouge basque.

Dernière révision : 27/07/2010

FICHE SECURITE  
 N° 11009101-  
 0114585

Phrases R	R 10 : Inflammable R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour le milieu aquatique. R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases S	S 2 : Conserver hors de la portée des enfants S 23 : Ne pas respirer les vapeurs S 24 : Eviter le contact avec la peau S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S 61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales de la fiche de données de sécurité. S 62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Autres phrases	P-99 : Contient 2-Butanone-oxyma et 2-ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

### 16. AUTRES INFORMATIONS\*\*

Texte complet des phrases R du **paragraphe 3** :

- R 10 : Inflammable
- R 21 : Nocif par contact avec la peau
- R 37 : Irritant pour les voies respiratoires
- R 38 : Irritant pour la peau
- R 40 : Effet cancérrogène suspecté: preuves insuffisantes
- R 41 : Risque de lésions oculaires graves.
- R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations contenues dans la présente *Fiche de Données de Sécurité* sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en paragraphe 1, sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente *Fiche de Données de Sécurité* doivent être considérées comme une simple description des exigences de sécurité relatives au produit, et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Les informations contenues dans cette *Fiche de Données de Sécurité* ont été rédigées en accord avec le Décret 255/2003 (Règlement des Préparations Dangereuses).**

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 1/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE D Dernière révision : 23/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009000-0114585

<b>1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE</b>				
Nom du produit	EUROFER BRILLANT BASE D			
Usage	Revêtement base solvant pour intérieurs et extérieurs teintés			
Fournisseur	INDUSTRIAS QUÍMICAS EUROCOLOR S.A.			
Adresse	Barrio de Aguirre n°5 - 48480 ARRIGORRIAGA (Espagne)			
Téléphone	00 34 94 671 03 99			
Numéro d'appel d'urgence	00 34 94 671 03 99			
Horaires	Du lundi au jeudi : 08.00 - 13.00, 14.30 - 17.30 Vendredi : 08.00 - 14.00			
Email	oficina@pinturaseurocolor.com			
<b>2. IDENTIFICATION DES RISQUES**</b>				
<b>Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets néfastes sur le milieu aquatique. L'exposition répétée peut provoquer la sécheresse ou la formation de lésions sur la peau. L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.</b>				
<b>3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS*</b>				
Substances présentant un risque pour la santé selon la réglementation sur les substances dangereuses R.D. 363/95 et ses modifications.				
Nom	N° CAS/ N° CE	Intervalle de concentration - %	Symbole	Phrases R **
NAFTA (pétrole) - Fraction aliphatique moyenne	64742-88-7/265-191-7	10-25	Xn	65
NAFTA (pétrole) - Fraction lourde hydrodésulfurée	64742-82-1/265-185-4	10-25	Xn, N	10-51/53-65-66-67
NAFTA (pétrole) - Fraction aromatique légère	64742-95-6/265-199-0	2,5 - 10	Xn, N	10-37-51/53-65-66-67
2-Butanone-oxyme	96-29-7/202-496-6	< 1	Xn	21-40-41-43
2-Ethylhexanoate de cobalte	136-52-7/205-250-6	< 1	Xi	38-43
N° de REGISTRE :				
<b>4. PREMIERS SECOURS</b>				
<b>Général</b> En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais faire ingérer à une personne inconsciente.				

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
MODELE ASEFAPI  
NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 2/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE D Dernière révision : 23/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009000- 0114585

#### **Inhalation**

Transporter l'accidenté à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien administrer par la bouche. Si il est inconscient, le placer en position adéquate et s'adresser à un médecin.

#### **Projection ou contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche pendant au moins 10 minutes en maintenant les paupières ouvertes. S'adresser à un ophtalmologiste.

#### **Contact avec la peau**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon, ou un nettoyant. Ne **JAMAIS** utiliser de solvants ou de diluants.

#### **Ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne **JAMAIS** faire vomir.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Mesures d'extinction :**

*Il est recommandé* d'utiliser une mousse résistante à l'alcool, CO<sup>2</sup>, poudre, eau pulvérisée.

*Ne pas utiliser* directement le tuyau d'arrosage.

#### **Recommandations :**

Le feu provoque une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être nocive pour la santé. Il peut être nécessaire d'employer un équipement respiratoire approprié.

Maintenir au froid les récipients exposés au feu à l'aide d'eau.

Ne pas écouler les produits de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

### **6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les paragraphes 7 et 8.

Contenir et recueillir la fuite avec des matériaux absorbants non combustibles (ex. : *terre, sable, vermiculite, terre de diatomée*). Placer les déchets récupérés dans des fûts en vue de leur élimination, selon les réglementations en vigueur (voir paragraphe 13).

Empêcher tout écoulement dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes, selon les procédures réglementaires en vigueur.

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **Manipulation\*\***

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent se répandre par le sol. Elles peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter la création de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives ; éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition au travail. La préparation doit seulement être utilisée dans des zones sans points d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 3/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE D Dernière révision : 23/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009000- 0114585

La préparation peut se charger électrostatiquement : toujours utiliser les prises de terre pour transvaser le produit. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques, et les sols doivent être conducteurs.

Maintenir le bidon bien fermé, loin des sources de chaleur, étincelles et feu. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

Eviter que la préparation n'entre en contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeur et brouillards produits pendant la pulvérisation. Eviter l'inhalation de poussières provenant du ponçage. Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.

Ne jamais employer la pression pour vider les bidons, ils ne résistent pas à la pression.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans la zone d'application.

Respecter la législation sur la sécurité et l'hygiène au travail.

Conserver le produit dans des récipients fabriqués avec des matériaux identiques à l'original.

Pi 001/ES : lorsque les opérateurs se trouvent dans une cabine de peinture, qu'ils soient entrain d'appliquer ou non, si la ventilation est insuffisante pour contrôler de manière continue la concentration de particules et la vapeur du dissolvant, ils devront porter un équipement respiratoire pendant toute la durée du processus, jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeur de dissolvant soit en-dessous des limites d'exposition.

**Stockage**

Stocker selon la législation locale. Observer les indications de l'étiquette. Stocker entre 5° et 20°, dans un endroit sec et bien aéré, loin des sources de chaleur et de lumière solaire directe. Maintenir loin des points d'ignition. Maintenir loin d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Les emballages ouverts doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les écoulements.

**Usages spécifiques**

Se référer à la fiche technique.

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Mesures d'ordre technique**

Veiller à une ventilation adéquate, par une bonne aération locale et une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et vapeurs de solvants en dessous des valeurs limites d'exposition au travail, porter des appareils respiratoires appropriés.

**Limite d'exposition**

Limite d'exposition durant le travail

Composition	VLA-EC***		VLA-ED***	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
NAFTA (pétrole) Fraction lourde hydrodésulfurée	100	-----580-----	50	-----290-----
NAFTA (pétrole) Fraction aliphatique moyenne	-----	-----	-----	-----
NAFTA (pétrole) Fraction aromatique légère	-----	-----	-----	-----
2-Butanone-oxyme	-----	-----	-----	-----
2- Ethylhexanoate de cobalte	-----	-----	-----	-----

\*\*\* VLA-EC : Valeur limite d'exposition de courte durée.

VLA-ED : Valeur limite d'exposition quotidienne.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 4/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE D Dernière révision : 23/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009000- 0114585

**PROTECTION PERSONNELLE**

**Protection respiratoire**

Lorsque les employés sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des équipements respiratoires appropriés et agréés.

**Protection des mains**

En cas de contacts prolongés ou répétés, porter des gants de type alcool polyvinyle ou en gomme de nitrile.

Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les parties exposées de la peau, elles ne doivent toutefois **JAMAIS** être appliquées après contact avec le produit.

**Protection des yeux**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

**Protection de la peau**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques, de fibre naturelle ou de fibres synthétiques résistantes aux hautes températures.

**Contrôles de l'exposition à l'environnement**

Eviter les émissions dans l'atmosphère pendant l'application, en maintenant le bidon ouvert le moins longtemps possible. Conserver les résidus dans des emballages fermés et éviter les écoulements.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Etat physique :	liquide visqueux	
Point éclair :	21 - 55°C	Méthode : Coupe Fermée
Viscosité à 20°C :	170'' - 200''	Méthode : Coupe Ford n°4
Poids spécifique à 20°C :	1,04 gr/ml ±0.03	Méthode : UNE 48098
Densité des vapeurs	plus haute que celle de l'air	
Limite inférieure d'explosion :	0,8 %	
Solubilité de l'eau	partiellement miscible	

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir paragraphe 7).  
 Exposé à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux, comme le monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, et oxydes de nitrogène.  
 Maintenir éloigné d'agents oxydants et des matières fortement alcalines ou acides, afin d'éviter des réactions exothermiques.

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE\*\***

Pas de données disponibles testées sur le produit en tant que tel.  
 L'exposition aux concentrations de vapeurs des dissolvants au dessus de la limite d'exposition au travail peut avoir des effets néfastes (par exemple, *irritation de la muqueuse et du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central*).  
 Parmi les symptômes, on peut citer : douleurs à la tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et en cas extrêmes, perte de conscience.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 5/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE D Dernière révision : 23/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009000- 0114585

Les dissolvants peuvent causer certains des effets cités par absorption à travers la peau. Le contact répété ou prolongé avec la préparation peut provoquer l'élimination de la graisse de la peau, provoquant des dermatoses de contact non allergique, et l'absorption de la préparation par la peau. Les projections dans les yeux peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles. Pi 025/ES : contient 2-Butanone-oxyme et 2- Ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

### 12 INFORMATION ECOLOGIQUE\*\*

Pas de données disponibles testées sur le produit.  
 Ne pas rejeter le produit dans les égouts ou cours d'eau.  
 Pi 027/ES : La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de calcul du Règlement sur les préparations dangereuses (R.D. 255/2003) et n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement, mais elle contient des substances dangereuses pour l'environnement (voir paragraphe 3).

### 13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.  
 Les résidus et emballages vides doivent être gérés pour leur gestion, élimination et traitement selon la réglementation en vigueur.

### 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

A transporter selon les normes ADR pour le transport par route, les normes RID pour le transport par voie ferrée, les normes IMDG pour le transport par voie maritime et les normes ICAO/IATA pour le transport aérien.

Moyen de transport	Détail	
Route et voie ferrée ADR-RID	Classe : 3 Code : F1 N°UN : 1263 Groupe d'emballage : III	Nom du doc. de transport : <i>Carte de transport</i> Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i> Identification de danger <i>30</i>
Mer IMDG	Classe : 3 N°UN : 1263 Contaminant marin : Non Fem : 3-05 GPA : 310-313 Groupe d'emballage : III	Connaissance d'embarquement Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i>
Avion ICAO/IATA	Classe : 3 N°UN : 1263 Groupe d'emballage : III	Connaissance d'embarquement Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i>

### 15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

En accord avec le Décret n° 255/2003 sur les préparations dangereuses, la préparation est classifiée de la manière suivante :  
 Symboles :  
 Contient : 2-Butanone-oxyma et 2 Ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 6/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE D Dernière révision : 23/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009000-0114585

Phrases R	R 10 : Inflammable R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour le milieu aquatique. R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases S	S 2 : Conserver hors de la portée des enfants S 23 : Ne pas respirer les vapeurs S 24 : Eviter le contact avec la peau S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S 61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales de la fiche de données de sécurité. S 62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Autres phrases	P-99 : Contient 2-Butanone-oxyma et 2-ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

### 16. AUTRES INFORMATIONS\*\*

Texte complet des phrases R du **paragraphe 3** :

R 10 : Inflammable  
 R 21 : Nocif par contact avec la peau  
 R 37 : Irritant pour les voies respiratoires  
 R 38 : Irritant pour la peau  
 R 40 : Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes  
 R 41 : Risque de lésions oculaires graves.  
 R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
 R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations contenues dans la présente *Fiche de Données de Sécurité* sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en paragraphe 1, sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente *Fiche de Données de Sécurité* doivent être considérées comme une simple description des exigences de sécurité relatives au produit, et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité ont été rédigées en accord avec le Décret 255/2003 (Règlement des Préparations Dangereuses).**

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 1/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE TR Dernière révision : 20/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009005-0114585

<b>1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE</b>				
Nom du produit	EUROFER BRILLANT BASE TR			
Usage	Revêtement base solvant pour intérieurs et extérieurs teintés			
Fournisseur	INDUSTRIAS QUÍMICAS EUROCOLOR S.A.			
Adresse	Barrio de Aguirre n°5 - 48480 ARRIGORRIAGA (Espagne)			
Téléphone	00 34 94 671 03 99			
Numéro d'appel d'urgence	00 34 94 671 03 99			
Horaires	Du lundi au jeudi : 08.00 - 13.00, 14.30 - 17.30 Vendredi : 08.00 - 14.00			
Email	oficina@pinturaseurocolor.com			
<b>2. IDENTIFICATION DES RISQUES**</b>				
<b>Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut provoquer à long terme des effets néfastes sur le milieu aquatique. L'exposition répétée peut provoquer la sécheresse ou la formation de lésions sur la peau. L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.</b>				
<b>3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS</b>				
Substances présentant un risque pour la santé selon la réglementation sur les substances dangereuses R.D. 363/95 et ses modifications.				
Nom	N° CAS/ N° CE	Intervalle de concentration - %	Symbole	Phrases R *
NAFTA (pétrole) - Fraction aliphatique moyenne	64742-88-7/265-191-7	10-25	Xn	65
NAFTA (pétrole) - Fraction lourde hydrodésulfurée	64742-82-1/265-185-4	10-25	Xn, N	10-51/53-65-66-67
NAFTA (pétrole) - Fraction aromatique légère	64742-95-6/265-199-0	2,5 - 10	Xn, N	10-37-51/53-65-66-67
2-Butanone-oxyme	96-29-7/202-496-6	< 1	Xn	21-40-41-43
2-Ethylhexanoate de cobalte	136-52-7/205-250-6	< 1	Xi	38-43
N° de REGISTRE :				
<b>4. PREMIERS SECOURS</b>				
<b>Général</b> En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais faire ingérer à une personne inconsciente.				

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
MODELE ASEFAPI  
NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 2/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE TR Dernière révision : 20/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009005- 0114585

#### **Inhalation**

Transporter l'accidenté à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien administrer par la bouche. Si il est inconscient, le placer en position adéquate et s'adresser à un médecin.

#### **Projection ou contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche pendant au moins 10 minutes en maintenant les paupières ouvertes. S'adresser à un ophtalmologiste.

#### **Contact avec la peau**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon, ou un nettoyant. Ne **JAMAIS** utiliser de dissolvants ou de diluants.

#### **Ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne **JAMAIS** faire vomir.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Mesures d'extinction :**

*Il est recommandé* d'utiliser une mousse résistante à l'alcool, CO<sup>2</sup>, poudre, eau pulvérisée.

*Ne pas utiliser* directement le tuyau d'arrosage.

#### **Recommandations :**

Le feu provoque une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être nocive pour la santé. Il peut être nécessaire d'employer un équipement respiratoire approprié.

Maintenir au froid les récipients exposés au feu à l'aide d'eau.

Ne pas écouler les produits de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

### **6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les paragraphes 7 et 8.

Contenir et recueillir la fuite avec des matériaux absorbants non combustibles (ex. : *terre, sable, vermiculite, terre de diatomée*). Placer les déchets récupérés dans des fûts en vue de leur élimination, selon les réglementations en vigueur (voir paragraphe 13).

Empêcher tout écoulement dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de dissolvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes, selon les procédures réglementaires en vigueur.

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **Manipulation\*\***

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent se répandre par le sol. Elles peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter la création de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives ; éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition au travail. La préparation doit seulement être utilisée dans des zones sans points d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 3/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE TR Dernière révision : 20/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009005- 0114585

La préparation peut se charger électrostatiquement : toujours utiliser les prises de terre pour transvaser le produit. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être conducteurs.

Maintenir le bidon bien fermé, loin des sources de chaleur, étincelles et feu. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

Eviter que la préparation n'entre en contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeur et brouillards produits pendant la pulvérisation. Eviter l'inhalation de poussières provenant du ponçage. Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.

Ne jamais employer la pression pour vider les bidons, ils ne résistent pas à la pression.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans la zone d'application.

Respecter la législation sur la sécurité et l'hygiène au travail.

Conserver le produit dans des récipients fabriqués avec des matériaux identiques à l'original.

Pi 001/ES : lorsque les opérateurs se trouvent dans une cabine de peinture, qu'ils soient entrain d'appliquer ou non, si la ventilation est insuffisante pour contrôler de manière continue la concentration de particules et la vapeur du dissolvant, ils devront porter un équipement respiratoire pendant toute la durée du processus, jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeur de dissolvant soit en-dessous des limites d'exposition.

**Stockage**

Stocker selon la législation locale. Observer les indications de l'étiquette. Stocker entre 5° et 20°, dans un endroit sec et bien aéré, loin des sources de chaleur et de lumière solaire directe. Maintenir loin des points d'ignition. Maintenir loin d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Les emballages ouverts doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les écoulements.

**Usages spécifiques**

Se référer à la fiche technique.

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Mesures d'ordre technique**

Veiller à une ventilation adéquate, par une bonne aération locale et une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et vapeurs de dissolvants en dessous des valeurs limites d'exposition au travail, porter des appareils respiratoires appropriés.

**Limite d'exposition**

Limite d'exposition durant le travail

Composition	VLA-EC*** ppm    mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED*** ppm    mg/m <sup>3</sup>
NAFTA (pétrole) Fraction lourde hydrodésulfurée	100 -----580-----	50-----290-----
NAFTA (pétrole) Fraction aliphatique moyenne	-----	-----
NAFTA (pétrole) Fraction aromatique légère	-----	-----
2-Butanone-oxyme	-----	-----
2- Ethylhexanoate de cobalte	-----	-----

\*\*\* VLA-EC : Valeur limite d'exposition de courte durée.

VLA-ED : Valeur limite d'exposition quotidienne.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 4/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE TR Dernière révision : 20/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009005- 0114585

**PROTECTION PERSONNELLE**

**Protection respiratoire**

Lorsque les employés sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des équipements respiratoires appropriés et agréés.

**Protection des mains**

En cas de contacts prolongés ou répétés, porter des gants de type alcool polyvinylique ou en gomme de nitrile.

Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les parties exposées de la peau, elles ne doivent toutefois **JAMAIS** être appliquées après contact avec le produit.

**Protection des yeux**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

**Protection de la peau**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques, de fibre naturelle ou de fibres synthétiques résistantes aux hautes températures.

**Contrôles de l'exposition à l'environnement**

Eviter les émissions dans l'atmosphère pendant l'application, en maintenant le bidon ouvert le moins longtemps possible. Conserver les résidus dans des emballages fermés et éviter les écoulements.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Etat physique :	liquide visqueux	
Point éclair :	21 - 55°C	Méthode : Coupe Fermée
Viscosité à 20°C :	170'' - 200''	Méthode : Coupe Ford n°4
Poids spécifique à 20°C :	0,95 gr/ml ±0.03	Méthode : UNE 48098
Densité des vapeurs	plus haute que celle de l'air	
Limite inférieure d'explosion :	0,8 %	
Solubilité de l'eau	partiellement miscible	

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir paragraphe 7).  
 Exposé à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux, comme le monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde de nitrogène.  
 Maintenir éloigné d'agents oxydants et des matières fortement alcalines ou acides, afin d'éviter des réactions exothermiques.

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE\*\***

Pas de données disponibles testées sur le produit en tant que tel.  
 L'exposition aux concentrations de vapeurs des dissolvants au dessus de la limite d'exposition au travail peut avoir des effets néfastes (par exemple, *irritation de la muqueuse et du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central*).  
 Parmi les symptômes, on peut citer : douleurs à la tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et en cas extrêmes, perte de conscience.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 5/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE TR Dernière révision : 20/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009005- 0114585

Les dissolvants peuvent causer certains des effets cités par absorption à travers la peau. Le contact répété ou prolongé avec la préparation peut provoquer l'élimination de la graisse de la peau, provoquant des dermatoses de contact non allergique, et l'absorption de la préparation par la peau. Les projections dans les yeux peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles.  
 Pi 025/ES : contient 2-Butanone-oxyme et 2- Ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

### 12 INFORMATION ECOLOGIQUE\*\*

Pas de données disponibles testées sur le produit.  
 Ne pas rejeter le produit dans les égouts ou cours d'eau.  
 Pi 028/ES : La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de calcul du Règlement sur les préparations dangereuses (R.D. 255/2003) et a été classée comme dangereuse pour l'environnement

### 13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.  
 Les résidus et emballages vides doivent être gérés pour leur gestion, élimination et traitement selon la réglementation en vigueur.

### 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

A transporter selon les normes ADR pour le transport par route, les normes RID pour le transport par voie ferrée, les normes IMDG pour le transport par voie maritime et les normes ICAO/IATA pour le transport aérien.

Moyen de transport	Détail	
Route et voie ferrée ADR-RID	Classe : 3 Code : F1 N°UN : 1263 Groupe d'emballage : III	Nom du doc. de transport : <i>Carte de transport</i> Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i> Identification de danger <i>30</i>
Mer IMDG	Classe : 3 N°UN : 1263 Contaminant marin : Non Fem : 3-05 GPA : 310-313 Groupe d'emballage : III	Connaissance d'embarquement Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i>
Avion ICAO/IATA	Classe : 3 N°UN : 1263 Groupe d'emballage : III	Connaissance d'embarquement Etiquette 3 : <i>liquide inflammable</i>

### 15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

En accord avec le Décret n° 255/2003 sur les préparations dangereuses, la préparation est classifiée de la manière suivante :  
 Symboles :  
 Contient : 2-Butanone-oxyma et 2 Ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
 MODELE ASEFAPI  
 NORME CE N°1907/2006 (REACH)



<b>CETTE PREPARATION CONTIENT DES SOLVANTS</b>	SDS-01/ES Page 6/6
Nom du produit : EUROFER BRILLANT BASE TR Dernière révision : 20/07/2010	FICHE SECURITE N° 300009005- 0114585

Phrases R	R 10 : Inflammable R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour le milieu aquatique. R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases S	S 2 : Conserver hors de la portée des enfants S 23 : Ne pas respirer les vapeurs S 24 : Eviter le contact avec la peau S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S 61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales de la fiche de données de sécurité. S 62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Autres phrases	P-99 : Contient 2-Butanone-oxyma et 2-ethylhexanoate de cobalte. Peut provoquer une réaction allergique.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases R du **paragraphe 3** :

- R 10 : Inflammable
- R 21 : Nocif par contact avec la peau
- R 37 : Irritant pour les voies respiratoires
- R 40 : Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes
- R 41 : Risque de lésions oculaires graves.
- R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations contenues dans la présente *Fiche de Données de Sécurité* sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en paragraphe 1, sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente *Fiche de Données de Sécurité* doivent être considérées comme une simple description des exigences de sécurité relatives au produit, et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Les informations contenues dans cette *Fiche de Données de Sécurité* ont été rédigées en accord avec le Décret 255/2003 (Règlement des Préparations Dangereuses).**

\*Voir texte complet des phrases dans paragraphe 16

\*\*SOUS RESERVE DE PHRASES SUPPLEMENTAIRES